

Infos immobilières

Jeudi 18 mai 2017, nous avons eu une rencontre à l'église Saint Luc pour faire part de l'avancement des projets immobiliers sur nos trois sites de la paroisse 'Sainte Foy-lès-Lyon'.

Le 09 avril 2015, nous avons présenté aux paroissiens une « Étude pastorale et immobilière » qui donnait une photographie de notre activité pastorale sur les trois sites de Saint Luc, Sainte Foy et Sainte Thérèse, ainsi que de l'état de l'immobilier. C'était une manière, partant de l'existant, de nous interroger sur l'adéquation entre ce que nous sommes et les moyens immobiliers à notre disposition.

Il nous fallait aussi nous projeter dans l'avenir, penser à cette paroisse nouvelle qui mutualisait ses forces, vivait des célébrations communes, mettait en commun ses richesses humaines, financières et patrimoniales. Des groupes de paroissiens se sont donc réunis pour répondre à trois questions : j'aime ma paroisse, j'ai des inquiétudes, j'ai des rêves pour ma paroisse. Lors de notre dimanche de rentrée en **août 2015**, beaucoup d'entre vous avaient pris le temps d'échanger. L'Équipe d'Animation Pastorale a réalisé une synthèse de cette réflexion.

Après une année de consultations, d'analyse des documents désormais en notre possession, et de prise en considération du vécu de notre chemin d'unité paroissiale, l'EAP pouvait alors constituer un document de synthèse clarifiant la « vocation » de chaque site, son utilité et son potentiel pour l'ensemble de la paroisse. Les éléments à développer ou à transformer, voire à créer sur chaque site, prenaient place dans l'ensemble. Il fallait dès lors demander au diocèse s'il nous accompagnait dans nos projets. Ce fut chose faite en **novembre 2016**.

Voici les grandes lignes, pour chaque site, des projets en cours. L'état d'avancement est très différent pour Ste Foy, Ste Thérèse ou St Luc. Mais désormais, les contours se sont dessinés et pour certains sites. Un échéancier de travaux est même fixé pour St Luc.

Sainte Foy. Vous savez que Sainte Foy est la seule église de notre commune construite avant 1905. Elle dépend donc de la loi dite de « séparation des Églises et de l'État ». En conséquence, avec le presbytère et le petit domaine qui lui est attribué, elle est propriété de la commune, « affectée » au culte catholique. Le propriétaire entretient, restaure et veille à l'accessibilité du bâtiment. L'« affectataire » a en charge sa bonne utilisation et doit informer la mairie de ce qui peut être constaté sur le bâtiment, et finance le mobilier liturgique ainsi que l'orgue qui est propriété de la paroisse.

Dès 2006, constatant l'état détérioré de l'intérieur, la paroisse et la mairie avaient commencé une réflexion sur la restauration.

En juin 2011, le cabinet « Archipat », choisi pour établir un diagnostic, révéla l'état de dégradation de l'ensemble : extérieur comme intérieur. Les infiltrations et l'humidité rendaient nécessaires une restauration complète. Le coût était en proportion. Entre temps, des travaux importants de toitures avaient été réalisés par la mairie. Les paroissiens de leur côté avaient restauré les trois sacristies, remplacé les bancs, relevé l'orgue et remis le clocher en plein état de fonctionnement, réalisé la mise en place de la vidéo-projection. M. Barellon, adjoint pour les travaux, est venu nous présenter les objectifs de restauration décidés par le conseil municipal.

Le 2 février, à l'unanimité, le conseil a autorisé Madame le Maire à lancer l'appel d'offre pour le choix de l'architecte qui sera le maître d'œuvre de la restauration. Ce choix devrait être abouti fin juin. Un Avant Projet Sommaire (APS) devrait alors être élaboré pour le mois d'octobre environ.



À partir de là, des arbitrages, des choix, aboutiront à l'Avant Projet Définitif (APD) qui permettra les appels d'offre et le lancement des travaux. La première tranche de travaux concernera l'ensemble des façades et l'accessibilité. Une mise « hors d'eau » du bâtiment. Il est souhaité que cette restauration de l'extérieur soit achevée en 2019, 2020 au plus tard, avant de commencer l'intérieur.

Quant au financement, la mairie travaillera avec la Fondation du Patrimoine pour lancer une souscription auprès de tous les fidésiens, afin de recueillir des fonds pour ce patrimoine de notre cité. Le lancement se fera autour du mois de novembre.

Je tiens ici à remercier M. Barellon d'être venu nous informer de l'avancement du projet et à souligner le dialogue confiant et respectueux des obligations de chacun entre la paroisse et la mairie.

Infos immobilières (suite)

Sainte Thérèse L'ensemble du site appartient à l'Association Immobilière Sainte Thérèse (AIST).

Ce bien est donc paroissial, géré par cette association au nom de la paroisse. Il présente de nombreux avantages : sa superficie importante, sa capacité d'offrir des places de parking, sa possibilité de préserver un extérieur « végétalisé, arboré », sa volonté d'accueillir des œuvres sociales, éducatives, des mouvements de jeunesse... en plus des activités paroissiales proprement dites. Cette diversité est inscrite dans les statuts de l'association.

Le groupe scolaire la Favorite y est implanté avec une école et un lycée professionnel. En revanche de nombreux bâtiments sont vétustes (préfabriqués, ancienne cure, salle Péliçon...) et éparpillés sur le site. La Favorite, de son côté, arrive au terme d'un projet d'extension de l'école et de construction pérenne de la restauration scolaire. En lien étroit avec l'AIST, le projet a été approuvé. Il permettra aussi une délimitation claire de l'espace scolaire (récréatif) et des circulations. Cela devenait nécessaire, notamment pour des raisons de sécurité. Les travaux doivent commencer dans les mois à venir.

Il reste à la paroisse de définir ses "objectifs". Une commission immobilière se réunit depuis quelques mois afin d'élaborer un projet qui tienne compte de tous les éléments collectés ces dernières années lors de nos différentes rencontres.



Cette commission recense avec précision les besoins en locaux de la paroisse, leur utilisation, en vue de les regrouper en une construction neuve et cohérente qui évite l'éparpillement. Le terrain dégagé permettra l'implantation d'une œuvre sociale : ce à quoi l'Église, et particulièrement l'AIST, est attentive. Pour autofinancer ce projet il conviendra de le réfléchir avec des partenaires devenus désormais des acteurs professionnels de ce type d'implantation. Tout ceci est en cours de réflexion et sera présenté en temps voulu au diocèse. Nous ne manquerons pas d'informer les paroissiens, comme nous l'avons fait le 18 mai.

Après ce temps long et nécessaire de maturation, je suis heureux de voir commencer la phase de 'cristallisation' des idées en de très beaux projets. Ils disent **notre envie d'aller de l'avant, de témoigner de notre joie de croire, du souci de l'accueil des plus fragiles dans notre société**. Bref, notre joie de vivre autant que nous le pouvons, l'Évangile du Christ.

Eric de Nattes

Les documents de la rencontre du 18 mai sont sur le site de la paroisse.

***** une souscription paroissiale est lancée, avant l'été, pour financer une partie des travaux. Un immense merci à ceux qui répondront positivement**

Saint Luc. Cette église est désormais celle de nos rassemblements paroissiaux. Elle devient de plus en plus "demandée" (communauté portugaise, doyenné, célébrations multiples). Il est devenu nécessaire d'agrandir l'espace liturgique devenu « étroit » lors des grands rassemblements. Cet élargissement ne pouvant se faire qu'au détriment de l'actuelle sacristie et chapelle de semaine, il fallait déplacer la première derrière l'orgue et replacer la seconde au rez-de-chaussée. De plus, l'élévateur financé par la dernière souscription doit désormais être construit pour rendre cette église accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Le rez-de-chaussée, lieu d'accueil et de réunion, est aujourd'hui extrêmement sombre et très mal orienté (ouverture de l'accueil dans un angle, côté parking). Nous avons souhaité réorienter l'accueil avec la chapelle de semaine, côté place Saint Luc, là où est la vie ! Nous avons désiré donner de la lumière à cet espace très fermé sur lui-même.



Le choc de la vérité, désormais dite, sur l'affaire Preynat, rendait maintenant nécessaire une réappropriation de ce lieu, en affirmant de la transparence, de l'ouverture sur l'espace vivant de la place. L'entrée sera donc conçue avec des matériaux permettant ce passage de la lumière, des ouvertures invitant au dialogue.

Le projet a été soumis à l'approbation du diocèse - propriétaire de l'église - et mis en œuvre par le cabinet d'architecte "Coutellier". Les travaux d'étage de l'église elle-même devraient commencer dès le mois de juillet pour être, nous l'espérons, terminés à la rentrée de septembre. Les travaux du rez-de-chaussée commenceront alors et jusqu'au mois de décembre.

En 2018, notre église devrait donc être réhabilitée selon notre désir.

Nous souhaitons enfin repositionner les locaux des chefs scouts à l'étage en deux studios d'hébergement provisoire. Des solutions sont à l'étude pour assurer ce financement et voir quelle association les gèrerait.

Le diocèse s'est engagé à hauteur de 200 000€ ainsi que la paroisse pour la même somme.***